



Dechoir des droit de paternite

Par **all359**, le **08/03/2010** à **12:00**

Bonjour,

Je suis en couple avec une femme qui a une petite fille de 7 ans, née d'une "premiere union". Le "pere" biologique de cette petite fille a voulu la reconnaître juste pour lui mettre des battons dans les roues et ne s'en occupe pas du tout. Il a fait une demande de visite à un point relais qui a duré 8 mois et en parallèle une pension alimentaire lui a été imposée. Mais cette pension n'a jamais été versée, et dès la fin des rencontres au point de rencontre nous n'en avons eu plus du tout de nouvelles.

Nous devons passer au tribunal pour faire le point sur la situation, nous avons eu un témoignage comme quoi "notre" petite fille a été bouleversée de ces rencontres avec cet homme dont elle ne connaissait rien et qu'elle ne voulait pas voir, et depuis, il a tout laisser tomber.

Plus de convocations, pas de pension, rien, et cela depuis 3 ans. J'ai connu ma compagne il y a 7 ans et la petite n'avait que 7 mois. Depuis toujours je m'occupe d'elle comme il se doit, je lui apporte tout ce dont elle a besoin, j'aimerais avoir des droits, continuer mes devoirs sur elle et surtout que tout ça soit reconnu. J'ai besoin de savoir comment faire pour pouvoir adopter celle que je considère comme ma fille et savoir si il est possible de le déchoir de ses droits. Je vous remercie par avance pour vos réponses.

A.L.